

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre
de conseillers en exercice 10
de présents 6
de votants 8

OBJET

*Dispositif Actes :
Finances Locales – Décisions
budgétaires 7.1
N°2024-3*

**Affectation des résultats
2023**

Convocation établie le 21/03/2024

Délibération affichée le
08/04/2024

Et transmise en Préfecture
de Meurthe-et-Moselle
08/04/2024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Arnaud MELINE ; Olivier KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT

Étaient absents et excusés : David RICHARD, Fabrice WIEGERT.

Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT, Fabrice WIEGERT à Dominique MATHEY

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Dominique MATHEY, maire de Dommartin-sous-Amance, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 4 avril 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 26 757,89
- Un excédent reporté de : 63 292,07
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 90 049,96

- Un déficit d'investissement de : **45 718,24**
- Soit un besoin de financement de : 45 718,24

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	90 049,96
Affectation correspondant au résultat 2023 en réserve (1068)	45 718,24
Affectation pour les besoins d'investissement (1068)	13 503,71

Résultat reporté en fonctionnement (002)	30 828,01
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	45 718,24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
A Dommartin-sous-Amance, le 4 avril 2024
Le Maire, Dominique MATHEY

